

ECHAFAUDAGES

(FIXES OU ROULANTS)

Que dit la réglementation ?

L'article R. 4323-69 du code du travail précise que « Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées ».



En complément des référentiels définis par la recommandation R408 et R457, le dispositif de formation proposé doit accompagner la montée en compétence de l'ensemble des acteurs de l'entreprise œuvrant dans le domaine des échafaudages, en favorisant l'autonomie et la pérennité de la démarche au sein de l'entreprise.



OBJECTIFS :

- Connaître la réglementation relative à l'utilisation et au contrôle d'un échafaudage.
- Être capable d'organiser le montage et le démontage d'un échafaudage en sécurité
- Maîtriser les éléments de sécurité sur les chantiers

EQUIPE PÉDAGOGIQUE :

- Formateur-expert en travail en hauteur

DURÉE :

- 7 à 14 heures (1 à 2 jours) en fonction du type d'échafaudage

PRÉREQUIS :

- Aptitude médicale
- Savoir lire et comprendre le français
- Avoir plus de 18 ans (sauf dérogation pour les apprentis par exemple)

EN FIN DE FORMATION :

Remise :

- d'une attestation de formation d'une durée de 5 ans (recyclage la troisième année recommandée)
- sur demande, une clé USB contenant l'essentiel de la formation



INEPS
Institut National
d'Expertise en
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr

DESCRIPTION

MODULE THEORIQUE

- Besoins et contraintes du site
- Caractéristiques réglementaires et notice d'utilisation
- Plan de montage, de démontage ou de transformation de l'échafaudage
- Risques liés aux opérations
- Mesures de prévention des risques de chute de personnes ou d'objets
- Mesures de sécurité en cas de changement des conditions météorologiques
- Conditions en matière d'efforts de structure admissibles
- Sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation

MODULE PRATIQUE

- Montage et démontage d'un échafaudage roulant ou fixe



CRITÈRES D'ÉVALUATION

Évaluation individuelle :

- Mise en situation des stagiaires
- Analyse des situations et actions correctives
- Bilan

POURQUOI CHOISIR L'INEPS ?

- Des prestations adaptées à tout type d'entreprise dans un cadre hors norme
- Un centre de formation innovant et immersif (matériel et décors du monde du cinéma)
- Une équipe pédagogique qualifiée et expérimentée
- Une expertise reconnue et récompensée
- Une offre de formation en inter et intra sur l'ensemble du territoire

INEPS
Institut National
d'Expertise en
Prévention et Sécurité

La Cité du Cinéma
20 rue Ampère
93200 Saint-Denis
contact@ineps.fr
www.ineps.fr